
Le conflit gréco-turc vu d'Athènes

Entretien avec

Stélios Perrakis

Stélios Perrakis est secrétaire général du ministère grec des Affaires étrangères. Les relations greco-turques n'ont jamais été simples. Régulièrement les deux pays sont au bord de la guerre. D'un simple conflit bilatéral, le différend s'est internationalisé, s'imposant à l'OTAN comme à l'Union Européenne. De 1830 à 1922, la Grèce et la Turquie se sont fait plusieurs fois la guerre. De 1930 à 1955, elles ont vécu en bon voisinage, mais l'affaire de Chypre est venue à nouveau brouiller les cartes. En 1974, 1987 et 1996, Athènes et Ankara ont bien failli croiser le fer. En revanche depuis mars 1997, les deux capitales ont choisi de renouer le dialogue.

— Quels sont aujourd'hui les points de mésentente entre la Grèce et la Turquie?

Ce genre de catalogue est en général plutôt dressé par le côté turc. Après 1974, l'affaire de Chypre et l'émergence du problème du plateau continental de la mer Egée, d'autres différends ont progressivement surgi. Sur l'affaire du plateau continental, il y a eu des négociations bilatérales pour trouver un compromis par le biais de la Cour internationale de Justice. Il y a eu un communiqué à Bruxelles que nous Grecs considérons comme une base juridique. Mais plus tard, la Turquie n'a pas voulu soumettre ce problème à la Cour internationale de Justice. Nous l'avons fait de manière unilatérale mais la Cour a rejeté notre demande car il faut le consentement des deux pays.

Par la suite, il y a eu le problème de l'espace aérien. Soudain, après 40 ans, la Turquie conteste l'étendue de notre espace aérien. Autre point de conflit: l'extension de la mer territoriale jusqu'à 12 miles nautiques selon le droit coutumier et, depuis 1982, selon le droit conventionnel. Pour la Turquie, cette extension constitue un *casus belli*. Pour la

Automne 1997

première fois dans l'histoire contemporaine, une déclaration solennelle de la Grande Assemblée Nationale turque a affirmé que si la Grèce appliquait ces dispositions, ce serait la guerre. Il y a aussi un petit problème avec le FIR, avec la démilitarisation de l'île de Limnos qui fut un grand problème au sein de l'OTAN, ainsi que la présence militaire grecque dans le Dodécanèse. Selon la version turque, ces îles doivent être démilitarisées. Il y a donc toutes ces questions concernant la mer Egée, auxquelles il faut ajouter les récentes revendications territoriales turques sur les îlots d'Imia. Nous sommes ainsi confrontés à une exigence de renégociation totale du statut juridique de la mer Egée.

Si vous prenez en compte tous ces éléments, la conclusion s'impose: tant sur le plateau continental que sur la mer, l'espace aérien et la démilitarisation des îles, la Turquie veut imposer un partage de la mer Egée alors que son statut était bien accepté dans les années soixante.

Dans le langage international, un différend peut être juridique et/ou politique. Pour nous il y a deux problèmes juridiques, celui du plateau continental et celui portant sur les nouvelles revendications sur les îlots d'Imia. Dans ce dernier cas, il s'agit d'un territoire grec. Que la Turquie porte donc cette affaire devant la Cour internationale de La Haye!

Les autres différends, sous des prétextes juridiques, sont en réalité nettement politiques et vont à l'encontre du droit international; par exemple le droit souverain d'un Etat à élargir ses eaux territoriales à 12 miles nautiques.

— *Qu'en est-il du problème des minorités et de Chypre?*

A Chypre, il y a le problème de l'occupation militaire du nord de l'île par la Turquie, la proclamation d'un pseudo Etat par Rauf Denktash qui n'est pas reconnu par la communauté internationale, à l'exception de la Turquie en violation des lois internationales.

Depuis des années, on essaie d'arriver à un compromis acceptable par les deux communautés chypriotes.

Récemment, on attendait des initiatives des Américains et des Nations Unies, mais il n'y a rien eu de très concret. La communauté internationale et l'Union européenne n'expriment que des désirs flous visant à résoudre le problème.

Quant aux minorités, cela n'est pas, actuellement, une source de conflit. Dans le passé, il y a eu des problèmes de part et d'autre de la rivière Evros. Nous n'oublions pas la quasi-disparition de la grande communauté grecque d'Istanbul ni la question des deux îles de Imbros et Ténédos qui, d'après le traité de Lausanne, devaient rester sous un régime d'autonomie. Cela n'a jamais été respecté par la Turquie.

Quant à la minorité musulmane, dans ses trois composantes, en Thrace, il faut dire que son statut légal, comme celui des autres minorités en Grèce, compte parmi les plus avancés d'Europe. En effet, ici nous avons le traité de Lausanne de 1923 qui consacre des droits particuliers et spécifiques aux membres de la communauté musulmane.

Dans toute société démocratique ouverte, il peut y avoir des problèmes. C'est pour cela qu'il existe des tribunaux, un système de protection internationale et la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg. D'une manière générale, je pense que les droits de l'homme de la minorité musulmane sont bien respectés.

Côté turc, il demeure un important contentieux concernant les biens des Grecs d'Istanbul. En effet, depuis 1964 et les lois secrètes turques, abolies par Özal, mais paraît-il à nouveau en vigueur, il y a une pratique administrative et judiciaire qui prive les citoyens turcs d'origine grecque de leurs droits de propriété.

— Quand les islamistes sont arrivés au pouvoir en Turquie, les relations bilatérales ont-elles changé?

Je ne pense pas qu'elles aient changé. Il faut d'abord voir le rôle exact des islamistes en matière de politique étrangère. L'ancien Premier ministre Erbakan a pris quelques initiatives. Mais, il semble que le ministère des Affaires étrangères conduisait le jeu et sur ce plan, comme sur d'autres, le meneur du jeu est certainement l'armée qui constitue le pilier de cette société en mutation. Il y a des problèmes internes entre les partis, l'armée, ce qui expliquerait l'épisode de l'incident d'Imia.

Je pense donc que la politique est restée la même. La manière de présenter les choses avait peut-être changé mais pas les grandes orientations. Certains hommes d'Etat turcs adoptent des positions extrêmes ou un langage qui soulèvent un certain enthousiasme dans le pays et qui visent à sensibiliser une opinion publique européenne qui observe d'une manière bizarre ce qui se passe là-bas.

Si nous prenons les relations entre l'UE et la Turquie et le rôle de la Grèce depuis l'adhésion grecque en 1981, la Turquie n'a jamais voulu que l'UE intervienne dans les affaires gréco-turques. La Turquie n'a toujours pas répondu officiellement à la déclaration du 15 juillet 1996 du conseil des ministres des Quinze sur les relations entre la Turquie et l'UE, prenant position sur Imia, invitant la Turquie à aller à La Haye. Une réponse formelle semblait donner l'impression que la Turquie acceptait l'idée que l'UE s'intéresse à ces questions. Désormais tous nos partenaires européens disent à la Turquie que les relations gréco-turques sont des affaires européennes.

— Au printemps dernier, l'U.E. a fait des déclarations négatives sur l'adhésion de Chypre à l'Union malgré les promesses faites à la Grèce en mars 1995. Athènes n'aurait-elle pas été trop optimiste sur ce dossier?

Je continue à être optimiste car du point de vue constitutionnel, juridique et politique, cela paraît impossible d'empêcher la procédure de négociations. Bien sûr, trois pays — la France, l'Allemagne et l'Angleterre (surtout l'Allemagne et l'Angleterre) — ont voulu exercer des pressions d'une manière solennelle pour qu'il y ait un rapprochement

Automne 1997

entre les communautés chypriotes grecque et turque dans une négociation intercommunautaire qui vient d'ailleurs de commencer le 9 juillet, sous l'égide de l'ONU. Ce qui est intéressant c'est de voir que les autres partenaires sont restés silencieux. Ils n'ont pas apprécié la teneur et la force des paroles de ces trois Etats.

Cette attitude risque de poser des problèmes dans l'avenir, pas seulement parce que la Grèce pourrait être amenée à réviser sa position quant à l'élargissement comme l'a déclaré notre ministre des Affaires étrangères, Théodore Pangalos, mais pour l'avenir même de la négociation. Je pars d'un acquis politique. Les onze pays candidats vont démarrer en même temps. Pour que la Tchéquie et la Hongrie commencent leurs négociations, il faut que Chypre commence les siennes. Il ne serait pas bon de compromettre dès maintenant les espoirs que nous avons en un processus qui permettrait, par des négociations pour l'élargissement de l'UE vers Chypre, d'aboutir à un règlement du problème chypriote.

D'autre part je suis un peu optimiste car si les trois essaient indirectement d'accorder à la Turquie, un Etat tiers, une forme de droit de veto pour l'entrée de Chypre, cela provoquera de sérieux problèmes parce que le monde politique et l'opinion publique grecs n'accepteront pas une telle perspective. Il faut donc continuer à exercer des pressions sur Ankara.

– *Quelle sorte de pressions?*

Au niveau politique, la Turquie demande actuellement une revalorisation de sa position au sein de l'architecture européenne. Certains parlent même d'un statut spécial, quelque chose se situant entre l'union douanière et l'adhésion. Il faut trouver les moyens institutionnels, inventer une plate-forme juridique, politique, institutionnelle, économique et financière, allant au-delà de l'union douanière. Le règlement financier de l'union douanière est d'ailleurs aujourd'hui bloqué par le veto grec.

– *Pourquoi ce veto?*

C'est le minimum que puisse faire la Grèce lorsqu'il y a une offensive de la Turquie. Il y a plus d'un an, c'était l'affaire d'Imia juste après l'accord d'union douanière où la Grèce avait levé son veto. A cette époque, tout le monde était content. Le parlement européen a accepté de justesse en décembre 1995 de ratifier l'union douanière. Et puis un mois plus tard, surgit le différend d'Imia. Le gouvernement grec peut donc utiliser les moyens politiques (et non militaires) dont il dispose et exercer des pressions pour arriver à un changement de comportement.

Désormais nous attendons une politique des petits pas pour dégager un autre type de relations. Jusqu'à présent, la Turquie a montré qu'elle n'aimait pas la justice internationale: elle ne reconnaît ni la jurisprudence ni la compétence de la Cour internationale de Justice. Elle préfère

d'autres moyens comme la menace sans parler de l'emploi de la force. La Turquie serait-elle prête aujourd'hui à aller devant la Cour de La Haye? Nous l'espérons.

La Grèce ne refuse pas le dialogue avec les Turcs d'une manière générale. Mais on ne veut pas négocier sur des questions politiques avec les Turcs, comme les 12 miles nautiques et l'espace aérien.

En mars dernier, Théodore Pangalos a dit très clairement aux Etats-Unis que ce n'est pas la Grèce qui s'oppose à l'intégration de la Turquie en Europe. Il y a les autres.

– *Quels autres?*

De grands Etats comme l'Allemagne. Le gouvernement allemand est directement concerné par le statut des travailleurs immigrés turcs. La Grèce ne veut pas faire obstacle à la marche de la Turquie vers l'Europe. Il faut simplement qu'Ankara cesse les polémiques sur le statut de la mer Egée et trouve une solution au problème chypriote. Il faut aussi que la Turquie adopte tous les principes qui régissent l'UE, surtout en ce qui concerne les droits de l'homme.

*Entretien conduit par
Christophe Chiclet*